



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mardi 27 décembre 2016

PRESENTS :

Mesdames Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Roze Fabienne, Chaumeron Dominique, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couason Thierry, Favre Pierre, Pierron André, Gilbert Joel, Démolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard, Requet Michel, Kupper Lionel,

PROCURATIONS :

Bourgeois Fatima à *Triverio Christian*,
Maure Dominique à *Démolis Cyril*
Brothier Nathalie à *Torrente Marie-Christine*,

ABSENTS EXCUSES : Badaire Corinne, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Cognet Céline, Thierry Julie, Humbert Marlène.

Le Conseil Municipal démarre sous la présidence de Monsieur Triverio Christian, premier adjoint, le Maire, Jean-Luc Bidal étant appelé momentanément pour une urgence.
Arrivée de Monsieur le Maire à 11h20 durant l'examen de la question N°2.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Joel Gilbert a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21-12-016

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.
Le compte rendu de la séance du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Port de plaisance

Refus de transfert du port communal à la communauté d'Agglomération de Thonon-les-Bains.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Retrace la « grande aventure » qu'a été cette période de négociation avec l'Etat, des élus locaux concernés par les ports de plaisance face aux directives de la loi NOTRE. La Fédération Française des Ports de Plaisance et l'ensemble de ces élus ont été solidaires pour décrypter et comprendre cette loi, et refuser le transfert des ports communaux aux communautés d'Agglomération.

Au final une circulaire préfectorale notifiée par mail ce lundi 21 décembre, précise que les choses ont évoluées en notre faveur.

Au regard de la circulaire préfectorale du 20 décembre 2016 « ... *la gestion des ports étatiques, assurée par le biais d'une convention entre l'Etat compétent et une commune, n'entre pas dans le champ du transfert des zones d'activité portuaire par les communes aux communautés d'agglomération* »,

Considérant que le port de Sciez, comme tous les ports du Lac Léman et du Lac d'Annecy, est propriété de l'Etat et géré par la commune par le biais d'une convention,

-Propose au conseil municipal, bien que le refus d'un transfert ne soit plus d'actualité à ce jour, de maintenir par délibération sa position contre tout autre projet de transfert à l'avenir.

Décision :

Vu la constitution française du 4 octobre 1958, et notamment ses articles 72 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment pris en ses articles L.2121-29 et L.5214-16 (Communauté de Communes) ou L ; 521665 Communauté d'agglomération) :

Vu la loi N°2015-99 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, unanime,

-affirme sa volonté de garder la gestion du port de plaisance par le biais d'une convention avec l'Etat et se positionne contre tout autre projet de transfert à venir.

Aménagement

BHNS : Approbation du dossier de déclaration d'utilité publique dans le cadre de la concertation inter administrative.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Monsieur le maire présente le projet de création d'un transport collectif à haut niveau de service (THNS) entre Thonon les bains et Genève.

La ligne régulière transfrontalière Transalis T71 du Conseil Départemental de Haute-Savoie, dont l'exploitation est gérée par le GLCT Transports publics (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), emprunte aujourd'hui l'itinéraire Evian/Genève. Sa fréquentation est en forte augmentation depuis plusieurs années.

Véritable alternative à la voiture, cette ligne capte des usagers sur l'ensemble des communes du Bas Chablais situées sur l'axe de la RD 1005.

L'enjeu de développer cette ligne vers un THNS est primordial dans la stratégie de desserte du territoire et son raccordement à Genève.

L'objectif du THNS est d'améliorer la vitesse commerciale du transport collectif sur cet axe.

Pour ce projet, les mesures mises en place avec effet sur le temps de parcours entre les arrêts sont les suivantes:

- Des couloirs de bus en approche des carrefours, combinés à une logique de contrôle d'accès,

- La détection des bus aux feux pour leur donner la priorité ;

- L'aménagement des arrêts en ligne (et non en encoche) ;

Pour réduire la durée des échanges de voyageurs aux arrêts et donc les temps d'arrêt des véhicules, les mesures suivantes sont proposées :

- Réduire le nombre d'arrêts (14 arrêts sur le territoire français contre 21 actuellement)

- Supprimer la vente à bord des bus (vente à quai au niveau des P+R et billettique automatique embarquée dans le THNS).

- Avoir un système de validation performant (cartes magnétiques) ;

- Utiliser un matériel roulant performant pour les montées et descentes des voyageurs (cars Low Entry disposant de places assises et debout)

Les aménagements liés au BHNS sont également une opportunité de requalification des espaces urbains, mais aussi l'occasion de compléter le maillage cyclable existant.

Le projet prévoit la création de :

- 14 stations THNS aménagées

- 464 places de stationnement aménagées (n/c Veigy) réparties sur 6 nouveaux parkings-relais

- 2,6 km de couloirs d'approche en entrée d'agglomération

- 1,3 km de site propre réversible dans Sciez secteur de Bonnatrait

- Requalification des bourgs traversés

- 10 carrefours avec priorité TC (hors Thonon)

L'opération nécessite la réalisation d'une déclaration d'utilité publique (DUP) permettant une fois l'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral, de recourir si nécessaire à l'expropriation de biens immobiliers conformément aux articles L 110-1 et suivants du code de l'expropriation.

Pour cela, dans le cadre de cette procédure, le Conseil Départemental de Haute Savoie a transmis un dossier de déclaration d'utilité publique et demande à la collectivité d'émètre un avis sur le dossier dans le cadre de la concertation inter administrative et de délibérer sur le dossier ainsi que sur le plan d'emprise

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et votes, le Conseil Municipal, unanime et 5 abstentions (Vignaud Christian, Pierron André, Huvenne Bernard, Torrente Marie-Christine et Brothier Nathalie par procuration),

-Emet les remarques suivantes sur le dossier de déclaration d'utilité publique transmis dans le cadre de la concertation inter administrative :

- Demande de construction d'un parking en silo pour le P+R situé aux droits de la route du Port.

- Demande de prise en considération du projet de vélo-route entre la route du Port et le Collège Théodore Monod à Margencel afin de laisser l'emprise nécessaire à la réalisation de son équipement.

-Approuve le projet de dossier de déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement du THNS sur la RD 1005 entre Thonon les Bains et Genève ainsi que la domanialité et l'emprise de la DUP.

Finance

Subvention association Base Nautique de Sciez

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Comme chaque année, afin de permettre à la Base Nautique d'assurer le versement des salaires et des charges sociales de début d'année, compte tenu de la fragilité de leurs ressources en basse saison, il est demandé à l'assemblée autorisation de verser à l'association, une avance sur la subvention annuelle à hauteur de 15 000€. Cette somme sera déduite de la subvention globale pour l'année 2017 qui sera votée et inscrite au budget primitif 2017.

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts, compte 6574 en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2017,

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et votes, le Conseil Municipal, unanime,

-Autorise paiement d'un montant de 15 000€ dès début janvier 2017 au profit de la Base Nautique de Sciez, correspondant à une avance sur la subvention annuelle 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire Jean-Luc Bidal rappelle la conférence de presse qu'il tiendra ce vendredi 30 décembre 2016 à 11h en Mairie au sujet des relations entre la CAF et le Centre Social. Le dossier de presse sera communiqué au conseil municipal qui est vivement attendu.

Les vœux du Maire auront lieu vendredi 6 janvier à 19h au Centre d'Animation de Sciez.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal : Non arrêtée

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 12h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 27-12-2016 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27-12-2016

SIGNÉ

La secrétaire de séance

Gilbert Jgël



Vu pour être affiché le 02-01-2017 conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Bidal Jean-Luc

